

## APPEL A CANDIDATURE relatif à la prise en charge des familles en risque suicidaire sur le Haut Maroni

L'Agence régionale de santé de Guyane lance un appel à candidature concernant la prise en charge des familles en risque suicidaire sur le Haut Maroni.

### I - Qualité et adresse des autorités compétentes pour délivrer l'autorisation

Autorité responsable de l'appel à candidature :

**Madame Clara de Bort**  
**Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Guyane**  
Agence Régionale de Santé de la Guyane  
66 Avenue des Flamboyants  
CS 40696  
97336 Cayenne Cedex

### II- Date limite de dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature devront être envoyés **avant le 30 avril 2019 à minuit.**

### III - Modalités de dépôt des dossiers de candidature et pièces justificatives exigibles

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, par courrier recommandé avec accusé de réception à la Directrice de l'agence régionale de santé, **avant le 30 avril 2019 à minuit**, un dossier de candidature sous les formes suivantes :

- ✓ Deux exemplaires en version papier,
- ✓ Une version dématérialisée.

Les dossiers de candidature (version papier) devront être adressés sous enveloppe cachetée portant mention « Appel à candidature – familles à risque Haut Maroni » à :

**Madame la Directrice générale**  
**Agence Régionale de Santé de Guyane**  
66, avenue des Flamboyants  
CS 40696  
97336 CAYENNE CEDEX

La version dématérialisée devra être adressée à l'adresse suivante :

[ars-guyane-prevention@ars.sante.fr](mailto:ars-guyane-prevention@ars.sante.fr)

**NB : Le promoteur transmettra dans une enveloppe séparée un courrier de déclaration de candidature, comportant ses coordonnées. L'ensemble de la procédure étant gérée par messagerie par l'ARS, il importe que le candidat s'assure de la validité des coordonnées transmises.**

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par messagerie aux adresses suivantes : [dominique.lambert@ars.sante.fr](mailto:dominique.lambert@ars.sante.fr) et [marie-lou.darchez@ars.sante.fr](mailto:marie-lou.darchez@ars.sante.fr).

# CAHIER DES CHARGES

## CONTEXTE DE L'APPEL A CANDIDATURES

La Guyane présente un taux de suicide inférieur à celui de la France entière : 7,4 contre 13,7 /100 000 habitants sur la période 2013- 2015 (taux standardisés), mais un taux de suicide chez les amérindiens 8 à 10 fois supérieur à la moyenne régionale (période 2008-2015) et un taux de 172 pour 100 000 habitants sur la période 2013-2015 dans les 2 villages de Camopi et Trois Sauts. Une « épidémie » de suicides en grappe a démarré sur le Haut Maroni (Commune de Maripa-Soula) depuis avril 2018 avec 7 suicides, dont 5 de novembre à début janvier 2019, et une vingtaine de tentatives de suicide. Il faut rajouter 2 tentatives de suicides sur le littoral de jeunes filles issues du Haut Maroni au retour des congés de Noël. La mission pluridisciplinaire de décembre-janvier a identifié 5 familles à risques suicidaires. La prise en charge psycho-sociale de ces familles devrait avoir un impact sur l'ensemble de la communauté.

Le Haut Maroni appartient au secteur psychiatrique géographique du CHOG à Saint Laurent du Maroni. Il dispose d'un Centre Médico-psychologique basé à Maripa-Soula avec des professionnels de santé, dont le nombre et la pluridisciplinarité ont été renforcés depuis décembre 2018. L'équipe se déplace également sur le fleuve pour des consultations avancées environ mensuellement.

Le Haut Maroni dispose de 4 Centres délocalisés de prévention et soins (CDPS) qui dépendent du Centre Hospitalier de Cayenne et une association de prévention et promotion de la santé intervenant en particulier sur la prévention du suicide (association ADER).

## OBJECTIFS

- Prévenir le suicide et les tentatives de suicide chez les familles repérées en risque suicidaire dans la communauté amérindienne de Maripa-Soula.
- Appuyer le traitement psychosocial par les modèles de protection traditionnels.
- Repérer les leviers/facteurs de protection dans ces communautés.

## METHODOLOGIE D'ACTION :

La méthodologie d'action devrait se réaliser dans un dispositif pluridisciplinaire et transculturel, dénommé dispositif ethno psychiatrique et dans la cadre plus global d'un Programme de Postvention. Il prendra en compte les usages thérapeutiques dans les villages amérindien, où l'on ne se soigne jamais seul mais dans le cadre de la famille/le village.

L'équipe devra être pluridisciplinaire et ethnopsychiatrique en s'appuyant sur les professionnels de santé ayant une expérience à Maripa-Soula (psychiatre, anthropologue, infirmier, psychologue, médiateur). Elle devrait se rendre dans les villages concernés (Twenke, Taluen, Kayode, Elahe, Antecum Pata).

La première étape est l'information de la mise en place potentielle de ce dispositif au village, aux chefs coutumiers et de villages. Le village fait connaître sa décision : accord ou refus de cette prise en charge.

En cas d'accord, la 2<sup>nd</sup>e étape consiste en 3 à 5 séances sur le territoire familial choisi préalablement avec les différentes parties semblent être une moyenne acceptable. Chaque séance devrait durer environ 3 heures. L'accueil se fait dans un dispositif choisi par le village, mais il est préférable qu'il s'agisse d'une disposition circulaire côte à côte et sans hiérarchie puisque tous les participants sont au même rang sur le cercle.

Les conséquences indirectes comme la survenue de crises, de pensées suicidaires doivent être identifiées, mesurées et anticipées quant à leur prise en charge.

## **RESULTATS ATTENDUS**

- La prise en charge psychosociale des familles à risques suicidaire est réalisée
- Les facteurs de protection sont connus et identifiés par les familles et par les professionnels de santé

## **DUREE DE L'ACTION**

5 à 6 mois maximum.

## **LIVRABLE**

Un rapport de l'action sera fourni. Il décrira de façon anonyme les séances familiales, et mettra en exergue les leviers/facteurs de protection avec des propositions de suite à donner au niveau individuel et/ou collectif.

## **MODALITES DE FINANCEMENT**

L'enveloppe attribuée au candidat qui sera retenue sera appréciée par l'ARS de Guyane en fonction de la qualité du projet présenté. Il est demandé au porteur un budget fléché par étape (budget estimatif de 20 000 €)-.

## **CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**

- 1) Présentation générale de la structure de support,
- 2) Présentation générale du projet,
- 3) Coopérations existantes et/ou envisagées avec les acteurs concernés par la thématique,
- 4) Budget prévisionnel en fonctionnement et investissement,
- 5) Indicateurs d'évaluation et modalités de recueil.

## **CRITERES DE SELECTION ET MODALITES DE NOTATION :**

Thèmes	Critères	Coefficient Pondérateur	Cotation (Note de 0 à 3)	Total
1/ Projet de service	Modalités de conception, mise en œuvre et évaluation du projet individuel	4		
	Modalités d'intervention: équilibre entre accompagnement individuel/ de groupe, intervention sur les lieux de vie			
	Proposition d'actions et dispositifs innovants en réponse aux besoins			
2/ Organisation	Modalités d'organisation : plages d'ouverture, couverture géographique, organisation des transports	2		
3/ Stratégie, gouvernance pilotage du projet	Modalités de gouvernance du projet (expérience du promoteur, connaissance du territoire, modalités de pilotage interne)	3		
	Coordination prévue avec les acteurs concernés par la thématique, degré de formalisation de la coordination			
4/ Capacité de mise en œuvre	Capacité de mise en œuvre du projet (calendrier, niveau d'avancement du projet...)	1		